

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

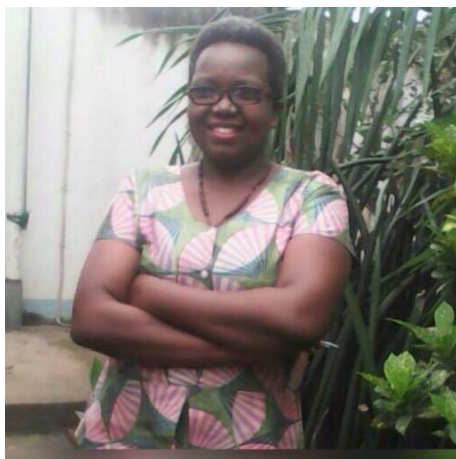
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°183 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».***

**Semaine du 7 au 13 octobre 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 13 octobre 2019, au moins 536 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

**TABLE DES MATIERES**

**PAGES**

*SIGLES ET ABREVIATIONS*.....3

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME*..... 5

*I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* ..... 5

*I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES MILITAIRES*..... 5

*I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES* ..... 5

*I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS* .... 6

*I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS* ..... 6

*II. FAITS SECURITAIRES*.....7

*III. CONCLUSION*.....9

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de Santé*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNIDH** : *Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**FNL** : *Front National de Libération*

**OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*

**PJ** : *Police Judiciaire*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 3 retrouvées cadavres, 6 torturées et 5 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figurent 1 femme tuée et 1 femme arrêtée arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des militaires, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier des membres du parti CNL.

En outre, d'autres catégories de gens ont été également victimes de ces violations.

Dans cette période, des cas d'affrontement entre des jeunes des partis politiques et des cas des maisons brûlées ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES MILITAIRES***

##### **Une personne tuée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 11 octobre 2019, vers le matin, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un homme non identifié a été tué par Richard Niyonkuru, Claude Nzisabira et Abdallah, militaire au poste de Kajaga chez Magnus. Selon des sources sur place, la victime a été battue à mort après être soupçonnée d'être voleur de poules. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs de ce crime ont caché l'identité de la victime pour fausser les enquêtes. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police et ont été incarcérés au cachot du poste de police de la zone Rukaramu. Ce cadavre a été conduit à la morgue de la Clinique Prince Louis Rwagasore par Phocas Buregeya, chef de colline Kinyinya III. Le lendemain, l'administration communale de Mutimbuzi a payé les frais funéraires pour enterrer ce cadavre au cimetière appelé Kukagazi.

#### ***I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Une femme tuée en commune et province Bururi**

En date du 7 octobre 2019, dans la nuit, sur la sous colline Mukarati, colline Gahago, commune et province Bururi, Sophie Barigenera, âgée de 70 ans, a été tuée par des gens non identifiés à son domicile à l'aide des gourdins et des pierres. Selon des sources sur place, Goreth Nizigiyimana, la belle fille de la victime, a été ligotée par Sadock Niyonsaba, chef de la sous colline, membre du parti CNDD-FDD pour l'empêcher d'intervenir. Selon les mêmes sources, la victime était accusée de sorcellerie et sa maison avait été brûlée par des inconnus au mois de septembre 2019. Sadock Niyonsaba reste introuvable mais trois personnes dont le chef de la colline Gahago ont été arrêtées par le parquet de Bururi et sont détenus au cachot de la police à Bururi.

##### **Deux corps sans vie retrouvés en commune Murwi, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 octobre 2019 indique qu'en date du 6 octobre 2019, le matin, dans un boisement d'eucalyptus se trouvant sur la colline et zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés. Selon des sources sur place, ces cadavres étaient ligotés et attachés sur un arbre d'eucalyptus. Selon les mêmes sources, ces victimes auraient été tuées ailleurs et puis jetées à cet endroit.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza**

En date du 11 octobre 2019, vers 5 heures du matin, au quartier Gitaramuka, colline Musave, zone, commune et province Kayanza, un corps sans vie de Patrice Nsaguye, marié, commissionnaire de vivres, a été retrouvé devant son domicile. Selon des sources sur place, la veille, il était en compagnie d'une voisine prénommée Adidja dans un cabaret chez « maman Kévin ». Selon les mêmes sources, la victime

avait quitté ce cabaret avec Adidja et le lendemain matin Patrice a été retrouvé mort. Adidja a été arrêtée par la police et détenue au cachot des femmes au commissariat provincial de police à Kayanza.

## ***I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS***

### **Quatre membres du parti CNL torturés en commune Giheta, province Gitega**

En date du 4 octobre 2019, la nuit, sur la colline Gisuru, commune Giheta, province Gitega, un groupe de 5 Imbonerakure dirigés par Edouard, Thaddée, Claude et Emery ont battu et blessé quatre membres du parti CNL dont Félix Kezimana et Soter. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure accusaient les victimes de provoquer l'insécurité. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été hospitalisées au CDS Giheta du 4 au 6 octobre 2019. En date du 7 octobre 2019, lors d'une réunion de sécurité dirigée par le vice-président du conseil communal, Oswald et l'administrateur communal de Giheta, Alexis Manirakiza, ces Imbonerakure ont été soutenus par ces deux autorités qui ont apprécié les prestations de ces jeunes du parti CNDD-FDD.

### **Un membre du parti MSD torturée en commune et province Kirundo**

En date du 7 octobre 2019, au parking du centre de Kirundo, Butera, membre du parti MSD, conducteur de taxi-moto Bugabira–Kirundo, originaire de la commune Bugabira, a été tabassé par le nommé Nkurunziza, chef des Imbonerakure du centre Kirundo qui roulait également sur une moto. Selon des sources sur place, il a été accusé de vouloir le dépasser. Selon les mêmes sources, la victime est toujours menacée par des Imbonerakure de sa colline depuis février 2019, date de son retour du Rwanda où il s'était réfugié en 2015. Sa bouche a été blessée et son bras a failli être cassé. La victime n'a pas porté plainte à cause de la peur de subir des représailles des Imbonerakure.

### **Un membre du parti CNL torturé en commune Rango, province Kayanza**

En date du 12 octobre 2019, sur la colline Muzumure, commune Rango, province Kayanza, Frédéric Kayobera, représentant adjoint du parti CNL en zone Gaheta de la même commune, a été tabassé par un prénommé Aimable, chef communal des Imbonerakure, accompagné d'un prénommé Ferdinand, chef de zone Gaheta. Selon des sources sur place, la victime a été grièvement blessée et ses deux doigts cassés. Selon les mêmes sources, ils l'accusaient d'avoir quitté le parti CNDD-FDD, de rejoindre le parti CNL et de faire partie des organes dudit parti. Ils l'ont aussi menacée en lui disant que si elle ne quitte pas le parti CNL, il aura à faire à eux. La victime est allée se faire soigner au CDS Gaheta.

## ***I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS***

### **Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karuzi**

En date du 9 octobre 2019, vers 8 heures du matin, au commissariat communal de la police, à Nyabikere, province Karuzi, un homme prénommé Pascal, âgé de 32 ans, résidant sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza, de la même commune et même province, a été arrêté et détenu au cachot communal de la police par le commissaire communal de police lors d'un témoignage. Selon des sources sur place, Pascal était en train de témoigner dans une affaire opposant son voisin nommé Bigirimana à Gérard,

Imbonerakure de cette colline. Selon les mêmes sources, Bigirimana avait été arrêté, en date du 7 octobre 2019, accusé d'avoir insulté Gérard d'être un tueur.

### **Deux personnes arrêtées en commune Rusaka, province Mwaro**

En date du 10 octobre 2019, aux environs de 2 heures du matin, sur la colline Nyagashanga, zone et commune Rusaka, province Mwaro, Serges Mbanyi et Nicelatte Ndayisaba ont été arrêtés à leur domicile par des policiers du poste de police de Rwibaga en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural dirigés par le commissaire de police en commune Mugongo-Manga et l'OPJ de cette même commune. Selon des sources sur place, les victimes sont les parents d'Yvette Iradukunda, tabassée par Diomède Ndabahinyuye, Administrateur de la commune Mugongo-Manga, dans la nuit du 22 septembre 2019, vers 22 heures. Selon les mêmes sources, détenues au cachot de police situé sur la colline Rwibaga, ces deux victimes ont été accusées d'avoir adressé une correspondance au Conseil communal de cette commune demandant que cet administrateur soit poursuivi pour avoir battu leur fille et de ternir l'image de cet administrateur de la commune Mugongo-Manga. Elles ont été libérées dans l'après-midi du 11 octobre 2019 grâce à l'intervention de la CNIDH.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Muhuta, province Rumonge**

Dans l'avant-midi du 13 octobre 2019, au marché de la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Gabriel Nyandwi, démobilisé et membre du parti CNL, a été arrêté par un OPJ et conduit au cachot du chef-lieu de ladite zone. Selon des sources sur place, trois autres militants du parti CNL qui étaient avec cette victime ont pris le large. Selon les mêmes sources, le mobile de cette arrestation reste inconnu.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Muhuta, commune Rumonge**

En date du 9 octobre 2019, au marché de la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Guillaume Bucumi, représentant des jeunes du parti CNL de ladite zone, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot de la police au chef-lieu de la province Rumonge. Selon les mêmes sources, le mobile de cette arrestation reste inconnu.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### **Six personnes blessées lors d'une attaque des Imbonerakure en commune et province Kirundo**

En date du 10 octobre 2019, au quartier Nyange-Bushaza, commune et province Kirundo, des Imbonerakure Madori, Cyriaque, Mbarushimana et Barubwenge Jean Marie conduits par leur chef, Egide Nkeraguhiga ont attaqué des membres du parti CNL dont Jean Hatungimana, Cyprien Nkunuzimana et Philbert Jumapili, tous membres du parti CNL, qui partageaient un verre dans un cabaret du commissaire de la PJ Kirundo, Saburegeya Pierre Claver, issu de l'ex-mouvement armé FNL. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont arrêté une musique en retirant une carte mémoire en arguant que c'est un cabaret des membres du parti CNL où se tiennent des réunions. Lorsque le responsable du bar voulait les en empêcher, ils l'ont battu. Selon les mêmes sources, ils se sont battus et six personnes

ont été blessées. Parmi ces blessées, deux membres du parti CNL et deux Imbonerakure, Mbarushimana et Jean Marie, sont hospitalisés à l'hôpital Kirundo.

### **Deux maisons brûlées en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 7 octobre 2019, vers 21 heures, sur la sous-colline Butanda, colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, deux maisons proches appartenant aux prénommés Stanislas et Sylvie, membres du parti CNDD-FDD, ont été brûlées par des gens non identifiés et leurs biens ont été endommagés. Selon des sources sur place, ces victimes étaient accusées de sorcellerie par des Imbonerakure de cette colline. Selon les mêmes sources, en date du 10 octobre 2019, le matin, deux hommes de cette colline ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du poste de police à Buhiga pour des raisons d'enquête.



### ***III. CONCLUSION***

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Au cours de cette semaine, des membres des partis politiques de l'opposition et prétendus opposants continuent d'être victimes de torture, d'arrestation arbitraire et d'intolérance politique dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.